

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

Séance du 02 Octobre 2009

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés : M^r COURTOUT Rémi, M^r MINET François

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Exercice éventuel du DPU communal sur les terrains cadastrés ZL 370 et ZL 371

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA adressée par Maître TESTON, Notaire à Voiteur, concernant les terrains cadastrés ZL 370 et ZL 371 sis rue des Champs de la Barre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur les terrains désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOUT Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Exercice éventuel du DPU communal sur le terrain cadastré ZL 373

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA adressée par Maître TESTON, Notaire à Voiteur, concernant le terrain cadastré ZL 373 sis rue des Champs de la Barre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOUT Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Lotissement Les Bauches 2 – Diagnostic archéologique – Fouilles archéologiques

Monsieur le Maire et ses Adjoints rendent compte au Conseil Municipal :

- du rapport de diagnostic archéologique de l'INRAP (période du 08/06/2009 au 15/06/2009)
- du courrier de Monsieur le Préfet de Région, en date du 27/08/2009, qui accompagnait le rapport de diagnostic
- de la réunion de travail du 11/09/2009 avec M. CUPILLARD (DRAC de Franche-Comté) en Mairie de Domblans
- du compte-rendu de cette réunion établi par le mandataire du MOA (SIDECE)

Les solutions proposées à la Commune peuvent être :

- a) La prescription d'une fouille archéologique préventive
- b) La modification de la consistance du projet d'aménagement du quartier des Bauches

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la DRAC de Franche-Comté la réalisation des fouilles préventives.

Monsieur le Maire a indiqué avant le vote du Conseil Municipal que ces fouilles devront être réalisées par une entreprise agréée par la DRAC (qui établira un cahier des charges scientifique), que l'appel d'offres devra avoir un caractère national, que la Commune devra faire l'avance financière du coût des fouilles, et qu'elle sera remboursée de cette dépense par le FNAP (Fond National d'Archéologie Préventive).

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOU Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Avenant n°1 pour la tranche 1 du Schéma Directeur d'Assainissement

Monsieur FRACHON donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant cité ci-dessus. Il apparait que le réseau de canalisation existant rue de la Ligne est obstrué par divers agglomérats indélogeables, et qu'il ne peut donc pas être utilisé pour le projet de SDA. En conséquence, Monsieur FRACHON a demandé l'établissement d'un devis modificatif incluant la création d'un nouveau réseau rue de la Ligne.

Monsieur THIERRY (bureau d'étude IRH) a donc rédigé cet avenant incluant les dépenses supplémentaires à prévoir (pour un montant de 10.792,80 € ht), soit une réévaluation du montant du marché s'élevant dorénavant à 195.930 € ht (+5,83%). Cet avenant n'amène pas de dépassement du plafond subventionnable par le Conseil Général du Jura.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du dit avenant.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOUT Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Vente de recharges mobiles prépayées à l'APC de Domblans

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition commerciale soumise par La Poste (Centre de Bletterans) concernant la vente de recharges mobiles prépayées à l'APC de Domblans.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme ROSSIN, MM. BOUDIER et VIEUX), autorise la vente des produits cités ci-dessus à l'APC de Domblans.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOU Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Validation des emplacements pour les enseignes en zone viticole

Monsieur CHALANDARD donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la CCCHS du 29/09/2009, concernant l'installation d'enseignes en zone viticole.

Ces enseignes sont ainsi conçues : une pierre levée (120 x 60 cm). Une plaque en tôle de 40 cm sera fixée sur la pierre, qui sera elle-même enterrée à mi-hauteur. Les plaques seront de 2 couleurs distinctes (« Vieil or » pour l'AOC Château-Chalon, et « vert bouteille » pour l'AOC Côtes du Jura).

6 enseignes seront ainsi installées sur le territoire Domblanais : 4 au lieu-dit « Gaillardon », 1 au lieu-dit « En Lya » et 1 au lieu-dit « Le Calvaire ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les emplacements pour les enseignes en zone viticole.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOUT Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Délibération à prendre pour actualiser le tarif de location applicable à la Gaule Lédonienne pour l'exercice 2010

Monsieur ROUSSOT propose de majorer le tarif de location de la pêche à la Gaule Lédonienne d'environ 1,85%, ce qui le porte à 610 € pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant proposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOU Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Actualisation pour 2010 de tarifs 2009 (cimetière, droit de place)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer en 2010 les tarifs ci-dessous :

Proposant	Prestation	Tarifs 2009	Tarifs 2010
M. GUILLAUME	▶ Concessions de cimetière	31,00 €	32,00 €
Id	▶ Cases columbarium	1250,00 €	1275,00 €
Id	▶ Droit de place camions outillage	73,00 €	74,50 €
Id	▶ Camions pizzas (trimestre)	51,00 €	52,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOUT Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Actualisation pour 2010 de tarifs 2009 (locations, redevances, photocopies)

Sur les propositions de Madame ROY, le Conseil Municipal décide d'appliquer en 2010 les tarifs ci-dessous :

Proposant	Prestation	Tarifs 2009	Tarifs 2010
Mme ROY	▶ Location du C.L.S.H.	104,30 €	106,25 €
	▶ Photocopies pour personnes extérieures		
	● noir et blanc	0,22 €	0,22 €
	● couleur	1,10 €	1,10 €
	▶ Photocopies pour personnes de Domblans		
	● noir et blanc	0,09 €	0,09 €
	● couleur	0,32 €	0,32 €
	▶ Photocopies pour associations domblanaises		
	● noir et blanc	0,04 €	0,04 €
	● couleur	0,30 €	0,30 €
	▶ Location des garages communaux (trimestre)	42,65 €	43,45 €
	▶ Location du garage des emplois verts (année)	1866,00 €	-
	▶ Location des tables, bancs, chaises		
		2,00 €	2,00 €
		1,00 €	1,00 €
		0,50 €	0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'actualisation pour 2010 des tarifs 2009 telle que proposée ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOUT Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Participation des autres communes aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2009-2010

Madame ROY propose de majorer la participation des autres communes aux frais de scolarité de 2,5%, ce qui la porte à 198 € pour l'année scolaire 2009-2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant proposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOUT Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Actualisation des tarifs pour 2010 :

- location de la Salle des Fêtes
- chauffage de la Salle des Fêtes
- chauffage des appartements de l'école

Madame ROY propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'exercice 2010 :

- location et chauffage de la Salle des Fêtes : voir annexe jointe à la présente délibération
- chauffage des appartements de l'école : 506,25 € / trimestre (tarif inchangé)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOU Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Actualisation pour 2010 de tarifs 2009 (eau et assainissement)

Monsieur FRACHON propose au Conseil Municipal de revaloriser pour l'année 2010 les tarifs d'eau potable et assainissement comme suit :

	Tarifs 2009	Tarif 2010
Taxe d'abonnement	5,95 €	6,06 €
Location compteur	7,90 €	8,05 €
Consommation eau potable	0,425 €	0,433 €
Taxe d'assainissement	0,50 €	0,51 €
Taxe de raccordement	340 €	350 €
Abonnement fixe assainissement Redevance proportionnelle	Tarifs fixés par le S.I.A.R.D.	
Redevance taxe sur consommation	0,033 € (1)	0,034 €
Agence de l'eau R.M.C. - Pollution domestique Agence de l'eau R.M.C. - réseaux de collecte	Tarifs fixés par Agence de l'eau R.M.C.	
Redevance prélèvement ressource en eau	0,098 € (1)	0,098 €
Vérification eau-nettoyage	0,031 € (1)	0,031 €
Analyses obligatoires	0,046 € (1)	0,046 €
Compteurs industriels	Tarifs 2009	Tarifs 2010
S.A. V33	200,00 € 187,00 €	200,00 € 187,00 €
S.A. RAVIER	141,00 €	141,00 €
BABYLONE	27,00 €	27,00 €
CHATEAU DE LA MUYRE	27,00 €	27,00 €

(1) Ces tarifs seront précisés à la hausse ou à la baisse lorsque les dépenses de 2009 seront entièrement connues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus pour la facturation eau-assainissement 2009.

Pour extrait conforme,
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 15
présents 13
votants 13
absents 2

Séance du 02 Octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 02 Octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr CLERC Philippe, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Absents excusés : Mr COURTOU Rémi, Mr MINET François

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 25 Septembre 2009

Date d'affichage :

Emission d'un titre de 1.160,30 € à l'encontre de la CCCHS pour la mise à disposition de matériel et personnel communaux pour l'année 2009

Monsieur BERTHET demande l'autorisation du Conseil Municipal pour l'émission d'un titre d'un montant de 1.160,30 € à l'encontre de la CCCHS, en règlement de la mise à disposition de matériel et personnel communaux pour l'exercice 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. le Maire), autorise l'émission du dit titre.

Pour extrait conforme,
Le Maire